

91^E CONFÉRENCE DGINS

COPENHAGUE, 26 ET 27 MAI 2005

Comment fournir des statistiques véritablement européennes aux utilisateurs?

Steven KEUNING

Directeur général des statistiques, Banque centrale européenne

Alda MORAIS

Statisticien-économiste principal, Banque centrale européenne

Comment fournir des statistiques véritablement européennes aux utilisateurs?

Steven KEUNING

Directeur général des statistiques, Banque centrale européenne

Alda MORAIS

Statisticien-économiste principal, Banque centrale européenne

Le présent document présente quelques idées sur la façon d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de la fourniture de statistiques européennes. Les utilisateurs attachent actuellement beaucoup d'intérêt à la crédibilité de ces statistiques. Les statisticiens devraient saisir cette occasion d'en améliorer le caractère pratique. Dans un contexte caractérisé par les besoins croissants des utilisateurs ainsi que par la rareté des ressources humaines et financières, les instituts statistiques doivent rechercher des moyens efficaces de rééquilibrer les priorités et d'organiser la collecte des statistiques avec davantage d'efficacité. Par ailleurs, il ne sert à rien de produire des statistiques de qualité si la communication avec les utilisateurs laisse à désirer. Les statisticiens sont donc invités à parfaire leur «art de la communication externe».

1. «L'art de la communication externe»

La Banque centrale européenne (BCE) attache la plus grande importance à «l'art de la communication externe». Son président, Monsieur Jean-Claude Trichet, l'a encore récemment confirmé: *«La transparence et la franchise des explications données aux investisseurs, aux épargnants, aux acteurs économiques, aux ménages et, surtout, à nos 306 millions de concitoyens européens sont essentielles pour la BCE et son Conseil des gouverneurs. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la communication fait partie intégrante de la politique monétaire.»* (Trichet, 2005). Pour mettre en œuvre sa politique de communication, la BCE dispose d'un large éventail d'outils. Les statistiques et les publications statistiques font bien entendu partie intégrante de cette politique.

La direction générale des statistiques (DG-S) de la BCE fournit des statistiques et des bilans dans les principaux domaines suivants¹: a) les statistiques monétaires, financières et de suivi pour la zone euro (sur les agrégats monétaires et leurs contreparties, les taux d'intérêt, les valeurs mobilières, les fonds d'investissement, les autres opérations sur le marché des capitaux, les réserves minimales, etc.); b) les statistiques hors zone euro (balance des paiements, position extérieure globale, réserves de change et taux de change effectifs); c) les comptes financiers et non financiers trimestriels de la zone euro pour les secteurs institutionnels (bilans et transactions); d) d'autres statistiques

¹ Voir Bull (2004) pour une description détaillée de l'évolution des statistiques de la BCE.

économiques générales (certaines statistiques des finances publiques, l'indice des prix des logements, les indices de prix corrigés des variations saisonnières, etc.).²

La BCE est bien sûr un utilisateur important de ses propres statistiques, ainsi que de celles d'autres institutions, en particulier d'Eurostat. Parmi ces statistiques «extérieures», citons l'IPCH (l'indice des prix à la consommation harmonisé, utilisé dans la définition de la stabilité des prix dans la zone euro), d'autres statistiques en matière de prix et de coûts, le PIB et ses ventilations, les statistiques du marché du travail ainsi qu'un large éventail d'autres statistiques économiques (notamment conjoncturelle).³ En sa qualité de *fournisseur de statistiques pour la zone euro*, d'une part, et d'*un des principaux utilisateurs des statistiques communautaires*, d'autre part, la BCE est pleinement consciente des besoins croissants des utilisateurs – y compris des siens – à la fois sur le plan de l'*amélioration des données* que de leur *accessibilité*. Elle reconnaît les difficultés que représente la gestion de ces besoins grandissants alors que les moyens financiers et humains sont limités et que les statisticiens n'accordent parfois qu'une faible priorité à la communication. Or, une bonne communication contribue à obtenir les moyens nécessaires.

Le présent document rassemble certaines idées au sujet de la fourniture efficace de statistiques relatives à la zone euro et à l'UE, qui soient exploitables et facilement accessibles par les décideurs politiques, les professionnels, les citoyens de l'UE, etc. Le protocole d'accord signé entre la BCE (DG-S) et la Commission (Eurostat) (voir BCE/Eurostat (2003)) constitue une avancée majeure en ce qui concerne les gains d'efficacité dans la production de ces statistiques. Il permet d'éviter les chevauchements inutiles dans le travail statistique à l'échelon européen. Il va sans dire que ce processus ne devrait pas s'arrêter là. D'autres solutions visant à améliorer l'efficacité de la fourniture de statistiques européennes seront étudiées et encouragées. Dans ce contexte, il est sans doute aussi possible, pour le système statistique européen, de définir des priorités négatives et d'économiser des moyens, par exemple dans le domaine des statistiques relatives aux institutions financières et aux marchés des capitaux.

Ce document aborde quelques-unes de ces solutions, notamment l'adoption d'approches orientées vers un *système plus efficace de définition des priorités* (chapitre 2.1), une organisation plus efficace des statistiques (chapitre 2.2) et une *communication* plus efficace avec les utilisateurs (chapitre 2.3). Le chapitre 3 sert de conclusion.

2 La DG-S a la responsabilité première des statistiques monétaires, bancaires et financières, tandis qu'Eurostat est responsable des statistiques économiques générales. Les responsabilités relatives à la balance des paiements et aux comptes nationaux financiers et non financiers par secteur institutionnel sont partagées entre les deux institutions.

3 Voir BCE (2004) pour la liste de ses besoins dans le domaine des statistiques économiques générales.

2. Comment relever le défi des statistiques?

2.1 Une définition plus efficace des priorités en Europe

Les conclusions du Conseil Écofin de juin 2004 ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer en permanence les statistiques européennes. Les débats qui ont eu lieu depuis lors ont confirmé l'extrême difficulté de faire des choix en la matière qui conviennent à tous les États membres de l'UE, compte tenu de leurs différents besoins, de leurs différentes structures financières et des différences de coûts entre eux pour une même activité statistique.

S'agissant de l'évaluation de l'utilité des statistiques, il importe d'axer toute son attention sur les besoins européens communs, ce qui implique que les besoins purement nationaux ne justifient plus le maintien d'actes législatifs européens dans le domaine des statistiques. *L'impact sur l'élaboration des politiques dans la zone euro et l'UE* devrait peut-être constituer le critère fondamental dans la définition des priorités, ce qui veut dire que les statistiques capitales pour les tâches essentielles telles que la surveillance budgétaire de l'UE ou l'élaboration des politiques économiques européennes devraient se voir accorder la priorité. Cela dit, la BCE a décidé de centrer son attention sur les *comptes sectoriels trimestriels de la zone euro, les statistiques conjoncturelles et les statistiques des finances publiques*, tout en réduisant ses besoins dans d'autres domaines, tels que les statistiques du commerce intra-zone euro (c'est-à-dire Intrastat). Les avantages de tout nouveau besoin ou de tout besoin sensiblement accru en matière de statistiques européennes avec un impact éventuel sur l'élaboration des politiques de la zone euro et de l'UE peuvent être évalués par rapport aux coûts escomptés. Cette évaluation devrait associer étroitement les principaux utilisateurs des statistiques européennes et, dans la mesure du possible, les agents déclarants.

2.2. Une organisation des statistiques plus efficace en Europe

Il est évident que les besoins des utilisateurs ne peuvent pas tous être traités de la même manière. Pour les besoins ponctuels d'un utilisateur, des «solutions à court terme» basées sur des données existantes (même si elles ne sont pas totalement harmonisées) et sur des estimations (plutôt que de nouveaux systèmes de collecte onéreux) peuvent être envisagées. Les «données expérimentales» sont un bon exemple d'initiatives de ce genre. Il s'agit de statistiques en phase de test, ou qui ne sont pas encore totalement mises au point ou qui ne répondent pas aux normes de qualité habituellement appliquées aux statistiques officielles par les autorités compétentes. Malgré leurs défauts, ces données rendent un service précieux aux utilisateurs, pour un coût relativement limité. Elles permettent d'élargir la base d'analyse, pour autant que leur «statut» soit bien expliqué et bien compris.

En revanche, la collecte de données régulières devrait *s'organiser en fonction des utilisations qui en sont faites*. De même, l'équilibre à trouver entre la ponctualité, la fréquence, le niveau de détail et la qualité constitue un défi de taille pour la production de statistiques officielles⁴. En analysant plusieurs statistiques européennes (hautement prioritaires), nous constatons que leurs caractéristiques et l'usage futur auquel elles sont réservées présentent de grandes différences.

Les statistiques des finances publiques résultent, en règle générale, d'une collecte de données de type «recensement» (à l'exception des petites municipalités, où des échantillons sont souvent utilisés). Dans ce cas, *des données détaillées et de haute qualité* s'imposent. Au vu de la teneur politique de ces données, la qualité est inévitablement liée à l'indépendance et à la responsabilité de la source. Outre les agrégats européens, des données nationales sur une base annuelle (sur les déficits/excédents publics généraux et la dette publique) sont nécessaires pour surveiller l'évolution des finances publiques nationales. Par ailleurs, la BCE doit recevoir des données nationales trimestrielles sur les recettes et les dépenses publiques dans les trois mois après la fin de chaque trimestre. Ces données devraient également être conformes aux définitions du SEC. Pour sa part, en tant qu'utilisateur, la BCE est consciente que la fourniture de données de haute qualité et détaillées implique parfois un coût en termes de ponctualité. En conséquence, la BCE est favorable à un report d'un mois pour les notifications PDE, afin d'accorder plus de temps pour compléter les séries de données et vérifier leur qualité par des recoupements dans le cadre des comptes nationaux. La réforme du pacte de stabilité et de croissance pose également de nouveaux défis pour les statistiques des finances publiques au sein de l'UE (cf. Bier et al. (2004)). Des données supplémentaires sont nécessaires pour pouvoir mieux évaluer la viabilité des finances publiques (sur les entreprises publiques, les engagements en matière de pensions, les garanties, etc.). De même, la qualité des données doit être irréprochable et ce, en vue de renforcer la crédibilité des chiffres.

En revanche, *les statistiques conjoncturelle* doivent être *très régulières (tous les mois ou tous les trimestres) et fournies rapidement*. Ici, des résultats globaux ponctuels sont plus importants que des ventilations détaillées. De bons résultats sont disponibles pour une sélection des principaux indicateurs économiques européens (PIEE). Ces indicateurs, pour lesquels des données très régulières sont à présent disponibles dans des délais très courts, se sont avérés être une base fiable pour l'analyse de la politique monétaire (pour l'estimation rapide du PIB, par exemple). Les efforts visant à coordonner la politique de production, de transmission et de révision des données nationales avec la nécessité d'agrégats pour la zone euro et l'UE sont dès lors les bienvenus. Parallèlement, des améliorations sont possibles en ce qui concerne certains PIEE (par exemple, les

4 Voir Cordier, J. (2004) pour une discussion détaillée sur ces équilibres.

indicateurs du marché du travail), à propos desquels les objectifs fixés pour 2005 ne seront probablement pas atteints. À cet égard, nous voudrions encourager l'initiative lancée par la France (l'INSEE), l'Allemagne (Destatis) et d'autres en vue de parvenir à des estimations rapides pour l'emploi à l'échelon européen.⁵ La BCE attache aussi beaucoup d'importance à des améliorations de la disponibilité de statistiques sur les services (chiffre d'affaires et prix), dans le cadre des PIEE. Il s'agit là d'un domaine où des informations statistiques pour la zone euro font particulièrement défaut.

L'analyse de la zone euro ne requiert pas nécessairement un ensemble complet de séries statistiques pour chaque État membre. En outre, différentes méthodes destinées à garantir des statistiques ponctuelles précises et/ou à alléger la charge de déclaration peuvent être plus largement adoptées: les méthodes d'échantillonnage à l'échelon européen (de petits échantillons nationaux combinés peuvent fournir une estimation fiable et rapide au niveau européen), la spécialisation au sein des instituts nationaux de statistiques (INS) (par exemple grâce au travail de centres d'excellence), des obligations de déclaration différenciées (moins exigeantes pour les plus petits pays), une estimation centralisée des indicateurs rapides et des formats de déclaration harmonisés à l'échelon européen (par exemple, l'utilisation de logiciels standardisés pour la déclaration des multinationales sur le commerce international dans le domaine des services).

Les progrès réalisés sont indéniables, mais le besoin de *données cohérentes* pour les utilisateurs professionnels n'est pas encore satisfait dans tous les domaines. Ainsi, malgré l'intégration croissante des politiques socio-économiques en Europe, il reste fort à faire pour intégrer les statistiques dans ce domaine. Un défi majeur pour les années à venir sera de développer des indicateurs et des comptes plus complets et plus cohérents en matière d'emploi et de garantir leur cohérence avec les comptes nationaux. Le développement et la compilation régulière des matrices de comptabilité sociale sont fortement recommandés pour permettre aux utilisateurs professionnels de compléter les statistiques socio-économiques en intégrant les comptes nationaux et les statistiques du marché du travail. À cet effet, nous tenons à rappeler qu'Eurostat a rédigé un manuel (conforme au SEC95/SCN93) pour aider les INS à combler cette lacune.⁶

Les utilisateurs professionnels considèrent également que *la comparabilité des données et des méthodes* est une condition sine qua non de la fiabilité des agrégats de la zone euro et de l'UE. Mais beaucoup reste à faire à cet égard. Par exemple, s'il ne fait aucun doute que la couverture et la

5 Cf. groupe FROCH (2004).

6 Voir Eurostat (2003).

ponctualité de l'IPCH se sont considérablement améliorées ces dernières années, sans nuire à sa précision, une harmonisation satisfaisante des méthodes d'ajustement trimestriel fait toujours défaut. En outre, les dépenses liées à l'hébergement des propriétaires occupants doivent encore être incorporées à cet indice. Les utilisateurs montrent aussi un intérêt croissant pour la comparaison entre la zone euro et l'UE et deux autres zones économiques majeures (les États-Unis et le Japon). Un projet commun de la BCE et de l'OCDE a étudié la comparabilité des taux de l'épargne dérivés des comptes nationaux dans ces zones et illustre bien la comparabilité (ou plutôt le manque de comparabilité) des données.⁷ Dans ce contexte, la divulgation de métadonnées permet aux utilisateurs de mieux saisir les facteurs qui affectent la comparabilité sur le plan international (il peut s'agir, entre autres, de différences au niveau des concepts, de la couverture des données, des conventions comptables ou des méthodes de compilation).⁸

Un échange aisé d'informations entre les principaux acteurs de la fourniture de statistiques européennes (SEBC, système statistique européen (SSE), agents déclarants) est lui aussi capital pour l'organisation efficace des statistiques en Europe. L'utilisation de messages standardisés, tels que le GESMES/TS, par toutes les parties renforce la ponctualité des statistiques et permet une meilleure harmonisation et une meilleure compréhension des concepts grâce à un lien plus approprié entre les données et les métadonnées.

La BCE accorde une grande priorité au *partage des données entre le SEBC et le SSE*. Actuellement, la qualité des statistiques des deux groupes pâtit d'un échange insuffisant d'informations confidentielles au sein du SSE, au sein du SEBC et entre les institutions de chaque système (par exemple, il est urgent de partager les répertoires d'entreprises concernant tant les sociétés financières que les sociétés non financières). Ce partage est également essentiel pour atteindre l'efficacité maximale des systèmes de déclaration des données, pour alléger au maximum la charge de déclaration et pour économiser des moyens. Le cadre juridique régissant la confidentialité (règlement n° 322/97 pour le SSE et règlement n° 2533/98 pour le SEBC) pourrait nécessiter des modifications afin de renforcer la sécurité juridique et l'efficacité. Récemment, le directoire de la BCE a approuvé l'échange d'informations au sein du SEBC conformément aux dispositions du règlement n° 2533/98 dans le cadre d'une période transitoire. Par ailleurs, la BCE a décidé que les données statistiques confidentielles que peuvent fournir les INS ou Eurostat resteront dans le cadre du règlement du Conseil n° 322/97, c'est-à-dire qu'elles ne seront utilisées qu'à des fins statistiques.

7 Voir BCE/OCDE (2004).

8 Voir BCE (2005) pour une analyse plus détaillée.

2.3. *Une communication plus efficace avec les utilisateurs*

Toute tentative de rehausser la qualité des statistiques et de la maintenir à un niveau élevé dépendra également d'une communication efficace avec les utilisateurs. La direction générale des statistiques de la BCE a inscrit une *meilleure diffusion des statistiques du SEBC* au rang des principales priorités à moyen terme. Par exemple, le SEBC a élaboré un cadre pour la diffusion simultanée et identique commune des agrégats de la zone euro et de toutes les contributions nationales à ces agrégats sur le site internet de la BCE et sur ceux de toutes les banques centrales de l'Eurosystème désireuses d'y participer. Ce cadre devrait être opérationnel dès l'automne. Cette solution implique que le site internet de la BCE et ceux des banques centrales participantes incluent des tableaux reprenant tant les statistiques de la zone euro que toutes les contributions nationales (voir annexe). Le contenu de ces tableaux sera identique sur tous les sites, puisque les données sont générées à partir de la banque de données statistiques de la BCE, mais leur présentation et leur langue des tableaux correspondent à celles du site de la banque en question.

Les utilisateurs des statistiques produites par le SSE ont tout à gagner d'une meilleure coordination des publications et des révisions des résultats européens et nationaux. Le principe de «l'Europe d'abord» confère une plus grande visibilité au SSE. Le président de la BCE, Monsieur Trichet, l'a signalé à plusieurs reprises: *«Cette pratique de publier simultanément les données de toute la zone et les données nationales est conforme au principe “l'Europe d'abord”. Il implique que les statistiques, du moins les principaux indicateurs économiques européens, soient publiées le même jour pour la zone euro et pour les pays les plus rapides»*⁹. La BCE est résolue à adopter, à promouvoir et à partager les meilleures pratiques en ce qui concerne les révisions, les parutions coordonnées et d'autres aspects de la qualité. Il s'agira d'un cadre de qualité pour les statistiques de la BCE, que la DG-S est occupée à préparer. La BCE a également mis en place une série de procédures (par exemple, la procédure des avantages et des coûts, les consultations régulières des utilisateurs, des rapports annuels sur la qualité et la disponibilité, etc.), qui intégreront ce cadre de qualité officiel. Il est aussi envisagé de publier des indicateurs de la qualité fournie, comme cela a déjà été fait dans le rapport annuel sur la qualité des statistiques sur la position extérieure.¹⁰ C'est en fournissant des commentaires avertis au moment de la parution des statistiques et en publiant régulièrement l'ampleur moyenne des révisions antérieures que l'on pourra maintenir au mieux la confiance des utilisateurs à l'égard des révisions.

⁹ Trichet, J-C. (2004).

¹⁰ BCE (2005b).

Enfin, une communication plus efficace avec les utilisateurs implique nécessairement une attention accrue en faveur des solutions liées à l'internet, probablement aux dépens des publications des séries chronologiques sur papier. À cet égard, la BCE accuse un certain retard par rapport à de nombreux INS du SSE et investira bientôt dans un site internet plus convivial. Pour l'instant, les fournisseurs commerciaux de données présentent souvent celles-ci d'une façon attrayante et facile d'accès. Cette situation n'est toutefois pas optimale, ni pour les utilisateurs (car elle implique des coûts élevés), ni pour les producteurs (dont les mérites pour les statistiques précieuses qu'ils fournissent ne sont pas pleinement reconnus, du fait que le public et les médias estiment que ces données sont produites par le secteur privé). Par conséquent, l'initiative de «centre d'appui des données statistiques européennes» (à laquelle la quasi-totalité des INS ont adhéré) et la décision d'Eurostat de rendre ses bases de données accessibles gratuitement sont toutes deux bienvenues.

3. Conclusions

La crédibilité des statistiques européennes est actuellement au cœur du débat statistique. Les INS et l'UE sont invités à saisir cette occasion et à améliorer la facilité d'utilisation de leurs statistiques. À cette fin, les instituts statistiques devront trouver les moyens de rééquilibrer les priorités et d'organiser efficacement la collecte des statistiques. La production de statistiques de haute qualité ainsi que leur communication et leur accessibilité sont les deux facettes d'un même défi. En vue d'améliorer la situation, en tant que statisticiens européens, nous devrions explorer la voie de «l'art de la communication extérieure de statistiques européennes fiables et d'un bon rapport coût-efficacité». Selon nous, telle sera en partie la mission des statistiques européennes pour les prochaines années.

Références

- Bier, W., Mink, R., Rodríguez-Vives, M. (2004): «Extended statistics for the support of the Stability and Growth Pact», *Hacienda Pública Española, Monografía 2004*
- Bull, P. (2004): «The Development of Statistics for Economic and Monetary Union», BCE, juillet 2004
- Cordier, J. (2004): «EU short-term indicators: how best invest in timeliness and quality?», *90^e Conférence DGINS*, Paris, 13-14 septembre 2004
- BCE (2004): «Réexamen des exigences dans le domaine des statistiques économiques générales», 17 décembre 2004
- BCE (2005a): «Comparability of statistics for the euro area, the United States and Japan», *Bulletin mensuel de la BCE*, avril 2005
- BCE (2005b): «Euro area balance of payments and international investment position statistics, Annual quality report», 14 janvier 2005
- BCE/Eurostat (2003): «Memorandum of Understanding on Economic and Financial Statistics», Bruxelles, 10 mars 2003

BCE/OCDE (2004): «Comparison of household saving ratios Euro area/United States/Japan», 9 juin 2004

Conseil CE (1997): règlement (CE) n° 322/97 du Conseil du 17 février 1997 relatif à la statistique communautaire

Conseil CE (1998): règlement (CE) n° 2533/98 du Conseil du 23 novembre 1998 concernant la collecte d'informations statistiques par la Banque centrale européenne

Conseil Écofin (2004): conclusions du Conseil, 2 juin 2004

Eurostat (2003): «Handbook on social accounting matrices and labour accounts», Commission européennes, Luxembourg, 2003

Groupe FROCH (2004): «Estimation issues: latest development in the flash estimation of employment», *8^e réunion des amis de la présidence sur les indicateurs de base à court terme de l'UE/UEM*, Paris, 14 septembre 2004

Trichet, J-C. (2004): «Euro area statistics and their use for ECB policy making», *Discours-programme prononcé lors de la deuxième conférence de la BCE sur les statistiques*, Francfort, 22-23 avril 2004

Trichet, J-C. (2005): «Communication, transparency and the ECB's monetary policy», *Discours-programme prononcé lors de la réception de nouvel an du club international des journalistes économiques de Francfort*, Francfort, 24 janvier 2005



EUROPEAN CENTRAL BANK

[Home](#) · [Site Directory](#) · [Glossary](#) · [Links](#) · [Contact](#) · [Copyright & Disclaimer](#) · [Search](#)
Languages : **en** .

The European Central Bank

Press

Events

Publications

Statistics

Banknotes & Coins

Monetary Policy

Payments & Securities

Home > Statistics > External transactions and positions > International reserves

[← Back to Statistics](#)
External transactions and positions

Balance of payments

External trade in goods

International investment position

International reserves

Template on international reserves

Official reserve assets and other foreign currency assets

2004-12

2004-12

EUR millions (approximate market value), unless otherwise stated

	Euro Area	ECB	BE	DE	GR	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT
A. Official reserve assets	284572.8	34185.2	10068.0	67006.7	2061.0	16396.7	64715.8	2201.5	37502.6	223.1	14357.3	9159.0	9876.1
1. Foreign currency reserves (in convertible foreign currencies)	113503.7	23491.2	5832.6	31283.9	468.8	8835.2	21509.4	1612.8	15598.4	93.3	5386.1	5567.2	3465.1
(1a) Securities	106017.9	24242.6	4086.4	18389.5	251.9	5862.2	18035.8	877.1	15177.7	47.4	1700.3	3868.5	2362.1
of which: issuer headquartered in the euro area													
(1b) total currency and deposits with:													
(i) other national central banks, BIS and IMF	12708.7	2351.4	497.5	1944.6	117.2	279.2	761.3	1.0	1962.4	60.0	1922.4	395.9	136.7
(ii) banks headquartered in	8978.1	1897.4	825.3	3923.1	0.0	2.0	217.8	NaN	303.9	0.0	481.1	0.0	281.6